

sénateur Lamontagne, a ensuite étudié la politique scientifique et fait l'examen le plus approfondi des recherches scientifiques qui ait été jamais entrepris au pays. Il a recueilli une foule de renseignements utiles. Son premier rapport est intéressant et renferme plusieurs suggestions utiles.

Il y a aussi le comité sénatorial des finances, sous la direction du sénateur Everett, un des plus jeunes sénateurs de ma province, chargé d'examiner la situation économique du Canada. Je remarque que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) est à son siège. J'aimerais bien qu'il lise les témoignages rendus devant le comité du Sénat. Même si je n'ai pas tout noté, je suis prêt à parier un dîner au restaurant parlementaire avec le secrétaire parlementaire, que 90 p. 100 des économistes qui ont témoigné devant le comité s'opposent aux politiques économiques actuelles du gouvernement fédéral. Je pense que le comité du sénateur Everett fait de l'excellent travail.

**M. Mahoney:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

**M. Mahoney:** Monsieur l'Orateur, si au lieu de lire tant de rapports du Sénat, le député se donnait la peine de lire mon discours d'hier à la Chambre, il constaterait que j'ai non seulement parcouru ce témoignage mais que j'en ai cité des passages.

**M. Orlikow:** Malheureusement, monsieur l'Orateur, je n'ai pas seulement lu le discours du secrétaire parlementaire, je l'ai entendu, et j'ai rarement vu des témoignages choisis avec autant de parti pris. Ses seules citations étaient tirées des dépositions d'un économiste ou deux qui approuvaient la politique ministérielle. Pas un mot du professeur Barber ou des propos de Harry Johnson, pas un mot non plus de la grande majorité des gens qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement.

Je le répète, les comités du Sénat ont fait de l'excellent travail mais à quoi aboutissent leurs recommandations, monsieur l'Orateur? A-t-on donné suite à une seule des recommandations du comité sénatorial de la gérontologie, sous la direction du sénateur Croll, dans une mesure législative? Non, bien entendu. Qu'est-il advenu des recommandations du comité du sénateur Davey au sujet des médias? A-t-on donné suite à quelques-unes d'entre elles? Si oui, je n'en ai pas entendu parler. Qu'est-il advenu des recommandations du comité de la politique scientifique, sous la direction du sénateur Lamontagne? Elles sont reléguées aux oubliettes, comme les milliers de témoignages rendus au comité.

D'après les discours prononcés hier par le secrétaire parlementaire et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), nous savons quelle attention ils vont accorder aux témoignages déposés devant le comité sénatorial présidé par le sénateur Everett. Peut-être le gouvernement sera-t-il protégé de sa propre folie par ce comité qui ne tiendra pas compte de l'opinion des experts

qu'il aura entendus et dont le rapport endossera les politiques économiques du gouvernement. Mais si le comité agit ainsi, il ne peut le faire qu'en ne tenant aucun compte de l'avis de ces experts qu'il a choisis lui-même.

J'estime que ce genre d'études seraient beaucoup mieux conduites par des comités parlementaires, des groupes de travail ou des commissions royales. Aucun gouvernement, et pas même celui-ci, ne pourrait faire fi des rapports et des recommandations de groupes de travail et de commissions royales qu'il aurait nommés, ni des recommandations de comités parlementaires composés de députés de la majorité, comme le gouvernement actuel fait fi des recommandations des comités sénatoriaux que je viens d'évoquer.

On a fait d'autres suggestions au sujet du Sénat, par exemple d'en modifier la composition et d'y nommer des représentants provinciaux recommandés par les provinces. Personnellement, je ne vois aucun autre meilleur moyen pour stopper la vie du pays que d'offrir aux provinces un droit de veto sur les actes d'un Sénat qui, ainsi que je l'ai déjà dit, dispose de pouvoirs égaux à ceux des Communes et est composé de sénateurs nommés directement ou indirectement par les provinces. Certains ont suggéré de remplacer les sénateurs par des représentants de différentes professions. Une fois encore, j'ignore qui déciderait des professions qui seraient représentées et dans quelle proportion. Il serait impossible d'avoir plus de représentants du monde des affaires que l'actuel Sénat. Il est également impossible qu'il se compose d'une plus forte proportion de représentants d'un parti politique qu'actuellement. A mon avis, ce genre de Sénat créerait exactement autant de difficultés et de problèmes que le Sénat actuel.

Comme je l'ai dit quand j'ai présenté cette motion, conscient comme je le suis de l'hostilité qu'éprouvent les députés ministériels et la plupart, sinon la totalité, des députés de l'opposition officielle, à l'égard de toute proposition visant à abolir le Sénat, je crois que nous devrions soit l'abolir, soit lui confier un rôle utile qu'il puisse proprement jouer. Je présente aussi ce que je considère comme une suggestion sensée, c'est-à-dire que nous nommions un comité parlementaire et que nous l'autorisions à engager un personnel et à siéger dans diverses régions du pays afin d'entendre des témoignages et des mémoires qui nous permettraient de juger si le Sénat a un rôle utile.

● (4.20 p.m.)

Les témoignages entendus au cours des années révèlent, dans une certaine mesure, qu'une majorité écrasante de Canadiens sont d'avis que le Sénat ne joue aucun rôle utile et qu'il faudrait l'abolir. Je ne crois pas que les députés soient prêts à adopter cette attitude. Je suis convaincu que les députés se rendent compte que des difficultés surgiraient si un tel changement survenait, et en particulier, pour ce qui est de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Actuellement, le rôle du gouvernement et du Sénat devient de plus en plus compliqué. A cause de l'évolution des esprits dans le monde d'aujourd'hui, le rôle du gouvernement à la Chambre et à l'autre endroit se complique